



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité, eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : **Pascal ANDRES**
Tél. : 03 87 28 33 42
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr
Réf. : VAP/PA
Réf. :

Monsieur le Maire
Mairie

3, rue de l'Eglise

57590 DONJEUX

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de drainage agricole sur les communes de DONJEUX et de VIVIERS.

Metz, le 26 novembre 2015

**P. J. : 1 dossier de déclaration
1 copie du récépissé de déclaration
1 copie du courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

travaux de drainage agricole sur les communes de DONJEUX et de VIVIERS

Ce dossier a été déposé par :

EARL des Presles
Monsieur Philippe MELARD
24, Ferme des Presles
57170 PUTTIGNY

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2015-00262 en date du 16/10/2015,
- une copie du courrier de notification adressé au pétitionnaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de **un mois** minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

copie transmise pour information :

- ONEMA ✓
- Chambre d'Agriculture ✓

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER